

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission
consultative de l'aide aux détenus**

A.Gt 13-12-2006

M.B. 31-01-2007

Modifications :

A.Gt 28-06-2007 - M.B. 03-08-2007

A.Gt 07-05-2008 - M.B. 09-06-2008

A.Gt 22-09-2008 - M.B. 15-10-2008

A.Gt 01-12-2009 - M.B. 14-01-2010

A.Gt 27-07-2010 - M.B. 13-09-2010

A.M. 26-03-2013 - M.B. 14-05-2013

A.M. 10-12-2013 - M.B. 18-03-2014

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 19 juillet 2001 relatif à l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion sociale, modifié par le décret du 28 avril 2004, notamment les articles 11, 12 et 13;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2001 portant exécution du décret du 19 juillet 2001 relatif à l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion sociale, modifié par l'arrêté du 10 juin 2004, notamment les articles 27 à 30;

Considérant qu'il convient de désigner de nouveaux membres effectifs et suppléants pour un terme renouvelable de quatre ans;

Considérant que les Ecoles de criminologie des Universités et Hautes écoles ont été consultées pour la désignation d'experts;

Considérant les candidatures reçues,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission consultative de l'aide aux détenus : (*)

1° en tant que représentant du Gouvernement :

- effectif : Mme Coline REMARCLE; [modifié par A.Gt 01-12-2009 ; AM 26-03-2013]

- suppléant : Denis VAN DOOSSELAERE; [modifié par A.Gt 01-12-2009]

2° en tant que représentant des services du Gouvernement compétents :

- effectif : Alain DELMARCELLE; [modifié par A.M. 26-03-2013]

- suppléant : Ginette BIZET; [modifié par A.Gt 01-12-2009]

3° en tant que représentant de chaque service d'aide aux détenus agréé :

a) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire d'Arlon :

- effectif : Monique DEHOUX;

- suppléant : Louis HANIN;

b) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles I :

- effectif : Guy STOCKER;

- suppléant : Alain WIAME;



c) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles II :

- effectif : Amélia KALB;
- suppléant : Nicole VIELVOYE; [modifié par A.Gt 01-12-2009]

d) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Charleroi :

- effectif : Jean CHOMIS;
- suppléant : Mme Annick CIRRIEZ; [modifié par A.M. 26-03-2013]

e) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Dinant :

- effectif : Suzy COLLARD;
- suppléant : Catherine BASTIN; [modifié par A.Gt 07-05-2008]

f) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Huy :

- effectif : Claude BARBIER;
- suppléant : Jeanne BERCK;

g) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Liège I :

- effectif : René MICHEL;
- suppléant : Jacqueline ALIXIN;

h) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Liège II :

- effectif : Jean-Luc ZACHARY;
- suppléant : Serge GARCET;

i) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Mons :

- effectif : Yvonne GOFFAUX; [modifié par A.Gt 01-12-2009]
- suppléant : Déborah BARBAROSSA; [modifié par A.Gt 01-12-2009]

j) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Namur :

- effectif : Pierre LEONARD;
- suppléant : Marie-Rose BODSON;

k) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Neufchâteau :

- effectif : Monique MOSTIN;
- suppléant : Thérèse MEUNIER;

l) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Nivelles I :

- effectif : Yahyâ HACHEM SAMII; [modifié par A.Gt 07-05-2008 ; A.Gt 01-12-2009 ; A.Gt 27-07-2010]
- suppléant : Virginie HUSSIN; [modifié par A.Gt 07-05-2008; A.Gt 01-12-2009]

m) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Nivelles II :

- effectif : Jacqueline ROUSSEAU;
- suppléant : Françoise THIERY;

n) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Tournai :

- effectif : Noël BLAVE; [modifié par A.Gt 07-05-2008 ; Agt 1-12-2008]
- suppléant : Sabrina DAUBE; [modifié par A.Gt 01-12-2009]

o) pour le service d'aide sociale aux détenus de l'arrondissement judiciaire de Verviers :

- effectif : Solange POURVEUR;
- suppléant : Mme Martine MARIEN; [modifié par A.M. 26-03-2013]

4° en tant que représentant de chaque organisation syndicale représentative :

a) pour le Setca :

- effectif : Christian BENTEIN;
- suppléant : Patricia PETITFRERE;

b) pour la CSC :

- effectif : Anne GILSON;
- suppléant : Alain FILEE;

c) pour la CGSLB :

- effectif : Caroline DELBECQ;
- suppléant : Christian PHILIPPE;

5° en tant que personnes choisies en raison de leurs compétences particulières dans le secteur de l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion :

a) comme représentant de l'Ecole des Sciences criminologiques de l'U.L.B. :

- effectif : Philippe MARY;
- suppléant : Yahyâ HACHEM SAMII;

b) comme représentant de l'Ecole de criminologie de l'U.C.L. :

- effectif : Christophe ADAM;
- suppléant : Thibaut SLINGENEYER;

c) comme représentant de l'Ecole de criminologie de l'U.Lg. :

- effectif : Daniel MARTIN;
- suppléant : Vincent SERON;

d) comme représentant des Ecoles de criminologie des Hautes écoles :

- effectif : Serge POLLET.

Inséré par A.Gt 27-07-2010

6° en tant que représentant du service-lien agréé :

Pour l'ASBL Relais Enfants-Parents :

- effective : Geneviève MOUMAL ;
- suppléante : M. Jean-Claude VITOUX. [modifié par A.M. 26-03-2013]

(*) Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 juin 2007, Mr Eddy DESMECHT [modifié par A.Gt 22-09-2008 ; A.M. 10-12-2013] est nommé président de la Commission consultative de l'aide sociale aux détenus et M. Daniel Martin est nommé vice-Président de la Commission consultative de l'aide sociale aux détenus et ce, à partir du 28 juin 2007)

Article 2. - Les membres sont nommés pour une période de quatre ans, prenant cours le 1^{er} octobre 2006.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets au 1^{er} octobre 2006.

Bruxelles, le 13 décembre 2006.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme C. FONCK